

Rachat de magasins Casino par Intermarché, Auchan et Carrefour : l'Autorité octroie des dérogations à l'effet suspensif du contrôle des concentrations

Publié le 19 mars 2024

Intermarché, Auchan et Carrefour ont, chacun, notifié à l'Autorité de la concurrence, respectivement les 8 février, 27 février et 7 mars 2024, des projets d'acquisition ciblant, au total, 323 magasins de distribution au détail, essentiellement à dominante alimentaire, actuellement exploités par le groupe Casino. Intermarché, Auchan et Carrefour ont, dans le même temps, demandé l'octroi de dérogations à l'effet suspensif du contrôle des concentrations.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19 MARS 2024

Rachat de magasins Casino par Intermarché, Auchan et Carrefour : l'Autorité de la concurrence octroie des dérogations à l'effet suspensif du contrôle des concentrations

[Lire le communiqué](#)